

**CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME  
« AMBITION BIO 2017 »**

**REGION CENTRE**

# I – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS LA REGION CENTRE

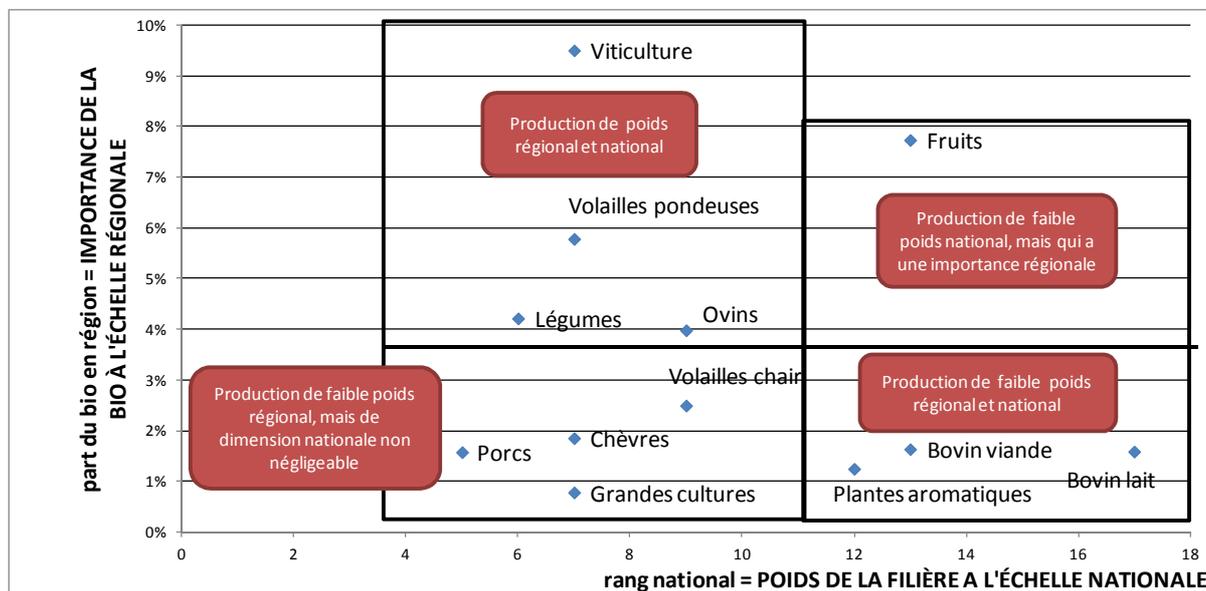
Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

## 1. Une production régionale faible mais diversifiée

En 2011, la région Centre est une région bio de moyenne importance avec 741 exploitations (35 864 ha), soit 3,2 % des exploitations nationales (12<sup>ème</sup> région bio française). La bio ne représente que 1,5 % de la SAU totale<sup>1</sup>.

Sa production est variée, avec une place remarquable des céréales & oléo protéagineux COP (3<sup>ème</sup> rang national pour les protéagineux et 6<sup>ème</sup> rang pour les céréales et oléagineux), légumes secs (6<sup>ème</sup> rang) et la production porcine (5<sup>ème</sup> rang).

On peut distinguer 4 groupes de productions en fonction de leur positionnement national et régional :



La production bio stagne actuellement à un niveau faible alors que le potentiel est important notamment en COP, monogastriques et légumes. La faible différence de valorisation par rapport au « conventionnel » (céréales, bovin viande), le manque d'organisation de la production (légumes), l'équilibre entre l'offre et la demande dans certaines filières (lait, porc, volailles...), les difficultés techniques de certaines productions, entraînent un faible développement de la bio en région au regard de ses potentialités.

La faiblesse, voire l'absence d'organisation de producteurs bio est un réel handicap, car la filière est encore plus sensible aux événements extérieurs (aléas du marché du conventionnel, problème de gouvernance, restructurations capitalistiques dans lesquelles la bio ne pèse rien), qui viennent s'ajouter aux difficultés inhérentes au secteur bio.

## 2. Des filières à différents stades de maturité

Les principales productions de la région (COP et monogastriques) ont des filières bien structurées, autour de 2 ou 3 opérateurs identifiés. Les autres filières végétales sont peu structurées (légumes, vigne, fruits). Des améliorations restent à apporter au niveau de la planification et de la contractualisation.

La vente directe, si elle est organisée, reste un formidable vecteur de communication et ne fait de la concurrence aux filières longues que si celles-ci ne sont pas suffisamment performantes.

<sup>1</sup> Source : Agence Bio chiffres 2011

Les filières bio ne sont ainsi pas toutes au même stade de maturité vis-à-vis de leur structuration et ne peuvent donc pas toutes prétendre aux mêmes objectifs de marché.

### 3. Une région qui transforme peu

La faiblesse de la valorisation de la production régionale est liée à l'organisation et surtout à l'absence du maillon des transformateurs intermédiaires. Quelques petites TPE/PME 100 % bio, de création récente, contribuent néanmoins au dynamisme régional.

L'absence de transformateurs en bio est liée à la faiblesse du nombre d'opérateurs en conventionnel, et les quelques entreprises présentes sont des grosses structures qui peuvent avoir des difficultés à s'adapter au bio en termes de process, de marketing et de logistique.

Du fait de sa localisation logistique exceptionnelle, le Centre devrait bénéficier du dynamisme des régions limitrophes pour tirer sa production à destination de la transformation et de la consommation pour les produits non transformés (légumes frais, œufs...)

Néanmoins, ces avantages innés ne justifient pas de cantonner la stratégie de la bio de la région Centre dans sa position d'exportateur de matières premières.

### 4. Un accompagnement technico-économique à conforter

L'animation et l'accompagnement technique des producteurs sont encore à renforcer et à professionnaliser. Les compétences se sont cependant développées et organisées avec notamment la création des pôles conversion, le renforcement des actions de formation continue, le développement et l'organisation de l'appui technique (légumes, viticulture, grandes cultures,...), la production de références systèmes,...

Néanmoins, le lien entre structures reste à renforcer afin d'offrir un accompagnement cohérent qui réponde aux besoins réels des producteurs.

### 5. Forces / faiblesses / menaces / opportunités de la filière biologique de la région Centre

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ Des productions diversifiées qui comptent à l'échelle nationale (céréales, porc, légumes, vigne)</li> <li>⤴ Un potentiel de développement important (une grande région en « conventionnel »)</li> <li>⤴ Une localisation logistique exceptionnelle</li> <li>⤴ Une structure régionale d'échanges et de concertation des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ Filières peu structurées (hors COP &amp; monogastriques)</li> <li>⤴ Peu d'opérateurs de transformation</li> <li>⤴ Difficultés pour certains produits de se démarquer des autres labels</li> <li>⤴ Manque d'organisation des producteurs pour la mise en marché</li> <li>⤴ Un accompagnement technique à conforter</li> <li>⤴ Faiblesse des stratégies commerciales et marketing</li> <li>⤴ Atomisation des producteurs</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ Des marchés potentiels pour un développement des filières en grandes cultures et légumes de plein champ</li> <li>⤴ Des politiques territoriales propices au développement des filières locales</li> <li>⤴ La bio, une source de valeur ajoutée en région</li> <li>⤴ Un marché à l'export favorable au bio</li> <li>⤴ Montée en puissance des thématiques environnementales et santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ Une région peu ambitieuse au regard de ses potentialités</li> <li>⤴ Concurrence accrue européenne et nationale (compétitivité)</li> <li>⤴ Des producteurs qui privilégient la vente directe individuelle au détriment des circuits longs</li> <li>⤴ Un contexte conventionnel (prix) peu favorable au développement de la bio dans certaines filières</li> <li>⤴ Une stagnation des produits labellisés dans un contexte de crise</li> </ul>

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

## II – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Les objectifs de surface et de nombre de producteurs à atteindre :

- Doublement des surfaces en agriculture biologique soit atteindre 3% des surfaces régionales en bio.

Quelles seraient les priorités retenues ?

1) Les enjeux retenus lors de la conférence régionale agriculture biologique du 25 octobre 2013 sont les suivants :

- **Sensibiliser de nouveaux agriculteurs à l'agriculture biologique en particulier sur les filières prioritaires:**

Depuis 15 ans, les différentes mesures (CTE, CAD, mesures de soutien à la conversion...) ont permis d'amener vers la bio les agriculteurs conventionnels qui avaient entamé une réflexion en ce sens sur leur système d'exploitation. Ce réservoir est sans aucun doute partiellement épuisé.

Continuer à développer l'agriculture biologique, c'est toucher un nouveau public, sans doute « plus réticent ». Il faut pouvoir trouver de nouveaux messages, ré-inventer notre communication autour de nouveaux arguments pour la bio, faciliter l'accès au foncier. Des pistes à développer telles que des ateliers légumes lors des conversions en grandes cultures ont été évoquées.

La sensibilisation de nouveaux agriculteurs et porteurs de projet passe également par la formation des futurs agriculteurs. L'enseignement agricole doit maintenir et développer l'approche de l'agriculture biologique dans les référentiels de formation. L'objectif de doubler les surfaces en bio à l'horizon 2017 correspond à permettre l'installation ou la conversion de 150 à 200 producteurs tous les ans pendant 5 ans.

- **Lien recherche/développement :**

L'importance du rôle d'un appui technico économique aux exploitations et entreprises est réaffirmé mais il doit se rapprocher encore plus des structures économiques afin d'anticiper les évolutions.

Depuis des années, la recherche n'a pas investi réellement en matière de techniques autour de l'agriculture biologique. C'est pourtant sans doute l'un des leviers d'actions pour toucher de nouveaux producteurs et les amener à réfléchir leur système par rapport à la bio. Il faudrait pouvoir mener une réflexion notamment avec les stations expérimentales de l'INRA sur une « relocalisation » sur le territoire régional de leurs axes de recherche en profitant de l'effet levier des crédits régionaux attribués à ces organismes.

- **Une réflexion au niveau territorial :**

Sur l'aspect territorial, les approches comme la Bio Valley dans la Drome ou les expériences des villages alsaciens autour de la viticulture bio sont intéressantes et à capitaliser. Ces initiatives permettent de dépasser la filière, l'économie globale du territoire est dynamisée. Elles impliquent autour d'enjeux à entrées économiques, environnementales, l'ensemble des acteurs d'un territoire (agriculteurs, entreprises de distribution, de transformation, artisanat, collectivités locales, société civile, tourisme ...) pour le développement de l'agriculture biologique. Ce mode d'actions pourrait être un moyen de développer plus significativement l'agriculture biologique en région Centre.

Il avait été évoqué des pistes et exemples de la dynamique territoriale : sur le territoire du Vendômois / mise en place de groupement d'achat en Eure-et-Loir (collèges et lycées) vers la restauration collective / promotion de l'AB sur les bassins de captage d'eau / agriculture périurbaine.

- **La structuration, l'organisation des filières :**

Que l'on parle de circuits longs ou courts, de restauration collective, les filières ont besoin de continuer à s'organiser et à se structurer. Les marchés ont toujours des potentiels de développement.

Mais le partenariat et la contractualisation devraient constituer la base du développement des filières en sécurisant les producteurs et les conversions.

Des systèmes permettant d'anticiper l'évolution des marchés doivent pouvoir également être mis en place pour mieux passer des creux comme ceux que l'on peut connaître actuellement sur certaines d'entre elles (porc par exemple). Des actions fortes doivent aussi être menées pour développer les débouchés afin de faciliter l'écoulement des produits.

Une autre question est d'arriver à passer d'initiatives locales, souvent de dimensions réduites, à un modèle plus professionnel qui arrive à franchir un palier pour fournir les marchés en volumes suffisants.

Cette question suppose d'impliquer transformateurs et distributeurs à la réflexion. Il faut ici s'intéresser aux outils présents en région mais également aux outils périphériques qui peuvent permettre à la région Centre de développer ces potentiels. Les outils spécifiques bio mais également l'adossement à des dispositifs de collecte et de commercialisation en conventionnel doivent aussi être développés de façon à gérer les risques et optimiser les moyens. La place des producteurs bio dans ces structures organisées doit s'inspirer du modèle des structures spécialisées.

## **2) Les filières à développer en priorité sont apparues comme les suivantes :**

- Grandes cultures
- Légumes de plein champ
- Systèmes en polyculture élevage (ruminants), adaptés à la bio mais qui rencontrent des problèmes structurels
- Protéagineux
- Filières volailles et lait

Toutefois, si ces filières doivent pouvoir être priorisées, il faut aussi laisser libre cours au développement d'initiatives. L'approche système doit être favorisée.

## **3) Un lien sera fait en région Centre entre les réflexions relatives à l'Ambition bio 2017 et les assises de l'installation qui s'ouvrent le 4 avril 2013.**

### III - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

#### AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

##### L'EXISTANT

Actions mises en œuvre dans votre région sur la période 2008-2012 (autres que les dispositifs mis en place au niveau national) :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides	Principaux résultats	Observations
Pôle conversion	Agriculteurs conventionnels	Chambres d'agriculture, GAB	50% de l'appui apporté à un agriculteur sur 3 ans soit (7,5 j)  Mise en place du dispositif sur financement PRDAR et crédit d'animation bio Financement = 50 000 € par an en moyenne	Environ 150 appuis apportés en phase diagnostic et 50 contrats d'accompagnement de 3 ans entre 2010 et 2012	- Dispositif intéressant car multi-partenarial mais qui a manqué de souplesse pour s'adapter aux différents profils de conversion  - Dispositif qui a souffert d'un contexte conversion morose depuis 2010
Articles techniques presse agricole	Agriculteurs conventionnels et bios	Chambres	Crédits d'animation bio pour la mise en place puis PRDAR Crédits d'animation bio = 7480 €	Environ 5 à 10 articles techniques parus chaque année dans la presse agricole	
Formations conversion - M1 : s'orienter vers l'AB - M2 : conduites techniques et filières en AB - M3 : conséquences économiques de mon projet	Agriculteurs	Chambres, GAB	VIVEA	110 participants en trois ans	Organisation régionale de l'action  Action qui a souffert du contexte morose de 2010 à 2012 en matière de conversion en région
Formations techniques bios et alternatives	Agriculteurs conventionnels et bios	Chambres, GAB, intervenants extérieurs	VIVEA	30 formations proposées chaque année	La mixité conventionnel et bio permet de remplir les formations et donc de les maintenir ; Elles sont une porte d'entrée pour les agriculteurs conventionnels à la bio (techniques alternatives)
Bulletins d'informations techniques	Agriculteurs	Chambres, Instituts, partenaires techniques des filières type Val Bio Centre	Financement région : cadre du projet e filière légumes et viticulture	Bulletins en grandes cultures, légumes et viticulture envoyés aux listings « producteurs » des départements	
Journée portes ouvertes, tours de plaine...	Agriculteurs conventionnels et bios	Chambres, GAB...	PRDAR, crédits d'animation bio	15 tours de plaine chaque année en GC, 2 à 3 journées de démonstrations, 1 à 2 journées d'information autour de la conversion...	
Elaboration de références systèmes	Conseillers	Chambres, AFOCG et Bio Centre/GAB	FAM : 63 100 € Animation de l'action : - Conseil régional : 5 310 € - Etat : 2 600 € PRDAR	3 cas types GC 1 maraîchage 2 viticulture 2 Bovin lait 1 bovin viande 1 caprin Volailles (en cours)	Poursuite de la maj des Kt dans le cadre du fonctionnement des réseaux INOSYS
Elaboration de références : CASDAR LPC	Agriculteurs, conseillers	Bio Centre, Chambres...	CASDAR = région = 10 120 €€	Fiches techniques, fermoscopies	

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides	Principaux résultats	Observations
Elaboration de références : CASDAR désherbage alternatifs	Agriculteurs, conseillers	Chambres, instituts...	CASDAR	Fiches techniques matériels, résultats d'essais...	
Elaboration de références : Cf. partie recherche sur l'expérimentation en région					
Aide aux investissements dans les bâtiments dans les CAP filières	Agriculteurs	Chambres, OP	Région : 1 055 518 € sur 2008/2012 soit 48 projets	2 caprins 13 viandes blanches 15 légumes 10 bovins viandes 5 bovins lait 1 ovin 2 semences	
Appui technique spécifique, filière légumes, horticulture, arboriculture, viticulture	Agriculteur	Chambres	Conseil régional : 177 610 € sur 3 ans		Résultats variables suivants les filières.
Caisse de sécurisation en filière bovin viande	Agriculteur	OP	Conseil régional : 13 dossiers accompagnés pour un montant de 26 000 €		
Journées techniques	Agriculteur/conseillers	Chambres/ filière AB	Journée « génétique en élevage bovin viande AB » : 6 000 € Tech et bio élevage et viticulture : 14 967 €		

## QUESTIONNEMENT

### Aides aux producteurs

#### Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Ces aides ne permettent pas de répondre aux objectifs de développement de la production car elles ne compensent que partiellement le manque à gagner lié à la période de conversion et ne tiennent pas compte du besoin plus important de main d'œuvre des systèmes AB.

Préconisations :

- Valoriser l'impact de la production AB sur l'emploi :
  - o Revaloriser les aides en fonction des UTH présentes sur l'exploitation
  - o Intégrer un système d'exonération des charges sociales
- Avoir des montants entre mesures AB et mesures agro-environnementales significativement différentes afin que les AB soient plus attractives.
- Sécuriser les porteurs de projets :
  - o Simplifier les dispositifs d'aides : création d'un guichet unique AB permettant d'avoir une réelle cohérence et efficacité des aides
  - o Pérenniser les dispositifs dans le temps afin d'assurer une lisibilité pour le producteur
- Avoir des aides plus élevées dans un contexte de prix élevé en particulier en conventionnel pour un caractère incitatif.
- Adapter les systèmes assuranciers aux spécificités du mode de production AB s'il y a lieu (expertise nécessaire) et promouvoir des dispositifs auprès des producteurs AB.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Ces aides paraissent globalement peu adaptées : leur mode de calcul privilégie les exploitations avec des surfaces importantes, les bases de calcul (référence historique) sont discriminantes. Le souhait est de revoir globalement le calcul de ces aides en tenant compte des critères vus dans la question précédente.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

La question de la territorialisation des aides est difficile à trancher car s'il paraît approprié d'encourager le développement de l'AB sur des territoires à enjeux (eau, biodiversité) ou pour répondre à des besoins de développement de filière, la question de distorsion de concurrence qu'elle entraîne entre producteurs ou productions reste un point de désaccord.

Il paraît important d'articuler les aides à l'agriculture biologique entre le niveau national (sur l'ensemble du territoire) et le niveau régional (lorsque des enjeux territoriaux sont prégnants). Cette articulation doit permettre de maintenir des initiatives en matière de développement de l'AB tout en renforçant l'attrait sur des territoires spécifiques.

Enfin, la question de l'évolution des territoires ou filières identifiées prioritaires ne doit pas être « figée » sur la durée de la programmation afin de ne pas freiner un potentiel de développement qui n'avait pas été identifié initialement.

**Sur le plan territorial** : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...)?

Sur le plan territorial, l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire pour porter collectivement la dynamique de développement semble être un facteur essentiel de réussite : agriculteurs, structures de développement conventionnelles et AB, collectivités, financeurs,... Dans ce cadre, la mise en place d'actions ciblées et d'aides incitatives sont demandées.

**En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ?** Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

La question de filières prioritaires en région Centre n'est pas apparue lors des discussions. Les facteurs permettant le développement des filières sont une sécurisation des projets par des références technico-économiques, une amélioration des productions par un appui technique performant, une consolidation des débouchés tant en filière végétales qu'animale.

**En fonction de modes d'organisation des filières** (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

L'organisation de la production au travers d'organisation de producteurs ou de structure économique (coopérative) et le développement de la contractualisation sont les deux facteurs incontournables en matière d'organisation de filière.

La bio est en avance sur la contractualisation avec le partage de la valeur ajoutée. Cette pratique est à conserver afin qu'elle perdure sur tous les circuits courts et longs.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...)?

La simplification du système d'aide (guichet unique), sa stabilité dans le temps, son caractère incitatif (vis-à-vis de systèmes de production moins exigeants sur le plan environnemental) sont les critères les plus couramment évoqués.

### Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

En région Centre, il convient :

- de pérenniser l'aide à la certification y compris pour les grosses exploitations
  - à l'image des jeunes agriculteurs, mettre en place un système d'aide bonifiée pour les producteurs AB dans le cadre des dispositifs (PVE ou PMBE...)
- Crédit d'impôt : il est nécessaire de maintenir ce dispositif en particulier pour les productions qui ne relèvent pas d'aide directe du premier pilier (arboriculture, maraîchage ...)
- Taxe sur le foncier non bâti : il est souhaité que cette exonération puisse s'appliquer à l'ensemble des producteurs AB même s'ils regrettent que cette exonération pénalise, in fine, les communes.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Il est souhaité qu'une articulation entre un niveau national et régional perdure, l'échelon national ayant pour objectif de créer les conditions propices d'un développement de l'AB et le niveau régional permettant de renforcer l'attractivité sur un territoire ou une filière à enjeu.

La question d'un cofinancement des aides régionales par des fonds européens est posée. Ils permettraient d'avoir un effet levier plus important pour les régions.

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Elargir les conférences régionales AB (ou mettre en place une structure de pilotage ad hoc) à l'ensemble des financeurs et acteurs régionaux dont agences de l'eau, DREAL, organisme de gestion du foncier,

associations naturalistes ...

La question de confier un rôle de pilotage, de contrôle de la cohérence des actions et plus largement de la stratégie de développement de l'agriculture biologique à l'interprofession est posée par les organisations spécifiques AB. Elle rejoint plus largement la question de la gouvernance vu dans l'axe 6.

### Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Le maintien de l'activité AB lors d'une transmission est un enjeu qui fait consensus. Pour maintenir cette activité, il conviendrait de:

- Prioriser dans les schémas des structures départementaux et dans les outils SAFER des projets AB
- Privilégier les projets viables
- Mettre en place des mesures pour inciter les exploitants AB à transmettre leur exploitation à un porteur de projet AB : exonération de taxes, majoration de la DJA, aides spécifiques aux cédants
- Mettre en place le portage des terres par des structures de type SAFER, EPF, Terre de liens afin de développer des projets d'installation viables.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

1) Le porteur de projet à l'installation doit appréhender les spécificités de l'AB. 3 hypothèses différentes ont été définies :

- doter le pôle conversion de compétences pour l'accompagnement des porteurs de projets à la reprise ou à l'installation
- mettre en place un pôle spécifique installation / transmission bio

Les deux premières hypothèses ne font pas consensus.

- associer le réseau bio aux dispositifs existants (PII), sous réserve qu'un partenariat formalisé soit mis en place.

2) organiser chaque année les journées de la transmission-reprise bio au niveau régional

3) faciliter les périodes de transition (2-3 ans) pendant lesquelles preneurs et cédants sont présents ensemble sur l'exploitation

4) communiquer sur la bio auprès des banques et des assurances

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

- Il est apparu nécessaire que les terres en agriculture biologique puissent le rester lors des transmissions. Il a été proposé des structures de portage et d'exploitation temporaire le temps de trouver un projet viable sur les terres libérées

- Adapter les dispositifs d'installation / transmission au fait qu'en bio, il y a davantage de porteurs de projet non issus du milieu agricole (faciliter l'acquisition du foncier, adapter les critères d'éligibilité, constituer un fonds à l'installation, faciliter la prise de capital).

- Les assises de l'installation devraient tenir compte des spécificités de la bio. Les mesures envisagées devront être en cohérence avec les propositions dans le cadre de la nouvelle Ambition Bio 2017.

### Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

A revoir

La région Centre a perdu 54000 ha en 10 ans et on assiste à un phénomène de concentration des exploitations. Leur nombre diminue et leur taille augmente.

Les terres en région Centre sont peu disponibles et chères, en particulier dans les situations périurbaines pour les ateliers en maraîchage. De même, l'accès aux terres pour des petites surfaces en bio (2 à 5 ha) est difficile dans les zones rurales où la priorité est donnée aux grandes surfaces ou à l'extension des exploitations existantes

Plus globalement, l'accès aux terres agricole est actuellement difficile pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole.

D'un point de vue général, l'accès au foncier doit avoir pour objectif de pérenniser les terres agricoles (commissions départementales de consommation des espaces agricoles).

Par ailleurs, outre les problématiques de l'accès difficile au foncier, il y a aussi une problématique de manque de demandes.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Les outils à activer pourraient être :

- Les baux ruraux environnementaux sont peu utilisés en région Centre. Dans la mesure où l'agriculture biologique remplit des services à la société (sociaux, environnementaux, économiques),
- Les SAFER pourraient jouer un rôle important dans l'accessibilité du foncier au secteur de la bio en prenant en compte l'aménagement du territoire rural globalement ainsi que les enjeux de société :
  - en améliorant la représentation des collectivités et des syndicats représentatifs en bio dans leur gouvernance (conseil d'administration et comités techniques) ;
  - en inscrivant le développement de l'agriculture biologique dans les objectifs de la SAFER
  - en créant un droit de préemption pour le développement et le maintien de l'agriculture biologique ;
  - en envoyant des déclarations d'intention d'aliéner à un public plus large d'acteurs.
  - En leur redonnant les moyens de pouvoir assurer le portage de foncier
- Les zonages : certaines zones doivent pouvoir bénéficier d'une implication forte pour la conversion en agriculture biologique, notamment les zones de captage en eau potable.

Toutefois les démarches incitatives dans les zones à enjeu « eau » en faveur du « zéro phyto » apportent quelques résultats, mais elles sont encore largement insuffisantes au regard des enjeux. Notamment le travail de sensibilisation doit être encouragé et développé.

L'ensemble de ces dispositifs doit pouvoir s'adapter pour répondre aux spécificités des productions biologiques. Il convient de mettre en place ou développer un accompagnement global (aides directes, achat de foncier, formation au montage de projets et recherche de porteurs de projets).

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Les solutions possibles passent nécessairement par l'implication des collectivités locales pour favoriser la mise à disposition de terres en particulier dans les zones d'urbanisation croissante.

Les évolutions proposées pour rendre le foncier plus accessible seraient de :

- favoriser l'installation sur des petites surfaces pour développer une activité de maraîchage par exemple sur des territoires ruraux (hors zones peu urbaines) ;
- veiller à ce que les porteurs de projets bio soient prioritaires dans l'attribution des terres disponibles au niveau des commissions SAFER ;
- favoriser, contribuer, soutenir la mise en location des terres à des porteurs de projet bio par des producteurs bio ou conventionnels ;
- mettre en place un accompagnement collectif pour acquérir ou rendre disponible le foncier, par exemple avec l'amélioration du registre cédants/repreneurs accessible et gratuit ou en favorisant l'action de structures comme Terre de liens.

### [Accompagnement du développement de la production \( y compris appui technique\)](#)

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

- La région Centre pâtit actuellement plus du manque de terres agricoles et de porteurs de projets que de l'accompagnement des porteurs de projets en conversion. Le système de couveuses

d'entreprises tel que pratiqué à Blois en maraîchage permettant un accompagnement complet et sécurisant pendant toute la phase de démarrage doit être encouragé et développé.

- 
- Nécessité d'appréhender la typologie des exploitations en conversion afin de donner des informations sur le potentiel de production régionale.
- Les metteurs en marché doivent valoriser la production régionale en forte augmentation en 2012 et anticiper les volumes à venir issus des nouvelles conversions.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

Le conseil agricole joue un rôle prépondérant pour favoriser le développement de la bio avec un accompagnement de proximité.

- Le conseil doit s'adapter aux besoins de la bio tout en évitant le cloisonnement des systèmes de production : les liens et les échanges entre agriculteurs bio et conventionnels doivent être favorisés et encouragés.
- Le conseil doit intégrer les innovations technologiques issues de la recherche publique et privée. Il doit contribuer au transfert de ces techniques en assurant la communication des références technico-économiques auprès du plus grand nombre d'agriculteurs conventionnels et bio.
- L'environnement mis en place doit permettre de dédramatiser l'accès aux systèmes bio en apportant un accompagnement complet et sécurisant (technique, économique, organisationnel, social, logistique, financier,...) dans le cadre de pépinières d'entreprises, de couveuses, d'un dispositif de parrainage par exemple.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Deux réseaux (GAB et Chambres d'agriculture) assurent l'accompagnement de la production bio en région Centre. Ces 2 réseaux travaillent en complémentarité avec un socle commun dans le cadre du premier plan bio, celui-ci ayant largement contribué à favoriser leur travail en commun et en concertation.

Toutefois, les compétences respectives des 2 réseaux, ainsi que leurs complémentarités, doivent encore être précisées, en tenant compte des spécificités de chacun d'eux. Des questions apparaissent sur la nécessité d'une coordination entre les 2 réseaux, sans qu'il y ait toutefois d'accord sur l'organisme qui pourrait être légitime pour assurer cette fonction.

La nouvelle Ambition bio 2017 devra permettre de poursuivre le travail engagé pour la mise en commun d'actions prioritaires tout en permettant aux deux réseaux de mener les actions spécifiques mais non redondantes.

- L'accompagnement doit être réalisé par des équipes stables. Les avis sont partagés sur la nécessité de bien connaître les cultures et de pouvoir intervenir à la fois en bio et en conventionnel ou de pouvoir disposer de conseillers dédiés à la problématique bio. Le chiffre de 30 % de l'activité minimum en bio a été formulé. Une activité partagée peut permettre de renforcer le lien entre les producteurs bio et conventionnels.
- Quel que soit le choix opéré, les deux modes de conseil doivent mutualiser leurs expériences.
- L'accompagnement doit reposer sur l'acquisition, l'analyse et la diffusion de données technico-économiques fiables et réalistes afin de pouvoir aider les exploitants dans leurs choix pour améliorer techniquement et économiquement leurs systèmes de production.

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

D'une façon générale il est demandé une pérennisation et une évolution vers un caractère pluriannuel des crédits d'Etat.

- Prévoir une synergie entre les aides directes aux producteurs et les moyens pour les structures d'accompagnement des projets
- Permettre au réseau GAB de pouvoir obtenir des financements provenant du CASDAR (le chiffre de 20% a été cité). Ce point ne fait pas consensus.

## Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

- Il est nécessaire de prévoir des actions de communication (destinées aux agriculteurs, aux opérateurs comme aux consommateurs) massives et coordonnées au niveau national et régional pour promouvoir le mode de production en bio et favoriser les initiatives
- La promotion du mode de production biologique doit s'appuyer sur des temps forts repris dans la presse vers un public d'agriculteurs biologiques et conventionnels : articles dans la presse spécialisée, rendez vous Tech et bio en élevage et culture associées dans l'ouest ou viticulture en Val de Loire en 2012, organisation de fermes ouvertes, afin de mettre en avant des réussites techniques et économiques...
- Il est nécessaire que cette communication soit relayée par l'ensemble des opérateurs économiques.
- La promotion du mode de production passe également par la formation de l'ensemble des prescripteurs du monde agricole (pas que les conseillers) aux modes de production biologique afin qu'il soit envisagé dans les différentes phases du conseil, lors des étapes clés de l'évolution des exploitations.
- Favoriser ou renforcer des dynamiques collectives impliquant des agriculteurs conventionnels et bio (groupes de développement, CUMA, services de remplacement),
- Renforcer la notion de système et d'approche globale d'exploitation ou sur certains territoires.
- Accentuer la promotion du mode de production bio dans les zones dites sensibles (zones de captage, zones périurbaines)

## AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

### L'EXISTANT

Actions mises en œuvre dans votre région en distinguant les actions collectives et les actions individuelles :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées (détailler par partenaire financier et par année)	Principaux résultats
Développement de la <b>filière légumes de plein champ</b> en zones céréalières (programme casdar LPC Bio)	Producteurs, opérateurs, institutionnels	Bio Centre (porteur de projet), GABLEC, GABOR, CDA 41, Chambres du Centre, Coop de France Centre, LCA (partenaires régionaux)	Casdar, Conseil régional, crédits animation Etat (2010-2013)	Acquisition & diffusion de références technico-économiques / mise en place d'un accompagnement technique / sensibilisation des opérateurs & producteurs / analyse de la filière (forces / faiblesses de la filière / enjeux / pistes d'actions)
Développement de la <b>filière porcs bio</b> autour des abatteurs Tradival & Sicaba	Eleveurs, opérateurs, institutionnels	Tradival (porteur de projet), Bio Centre (coordination & animation), Sicaba, Agrial, Cirhyo, Copalice	Agence Bio, Conseil régional, crédits animation Etat (2010-2013)	Développement de l'accompagnement technique, augmentation de la production, mise en place d'une contractualisation, développement des débouchés (système U)
Accompagnement du développement de la <b>boulangerie artisanale</b>	Boulangers, consommateurs	Chambres des métiers et de l'artisanat, Bio Centre	Conseil régional, crédits animation Etat (2011-2012)	Elaboration d'un guide technique, mise en place d'un module de formation, une dizaine de boulangers formés, augmentation significative du nombre de boulangers certifiés
Développement de la <b>filière biologique locale</b> dans les territoires	Collectivités, producteurs, opérateurs, consommateurs	Chambres d'agriculture, Pays, Communauté de communes et d'agglomérations, GAB, Bio Centre	Collectivités, Chambres d'agriculture, fonds LEADER (2010-2011)	analyse de la filière (forces / faiblesses de la filière / enjeux / pistes d'actions)
Programme pour la sauvegarde de la <b>filière piscicole</b> en région Centre	Pisciculteurs, opérateurs, consommateurs	Groupe d'intérêt piscicole Brenne Sologne, GDAB36, Bio Centre	Conseil régional	Etude de faisabilité et élaboration d'un plan d'actions, création d'un collège bio au sein de la Fédération régionale de la région Centre (FAReC), soutien d'un animateur aquacole (recrutement en cours)
<b>Journée filière céréales</b> dans le cadre de cycle des journées filières Bio Centre	Céréaliers, opérateurs, institutionnels, enseignement	Bio Centre (coordination), CER France Alliance Centre, GABEL, Chambres du Centre, GABLEC, CDA 41, CRAC,	Conseil régional, crédits animation Etat (2011)	une soixantaine de participants (96 % de satisfaction) / reportage TV, articles presse agricole et spécialisée
<b>Journée filière lait</b> dans le cadre de cycle des journées filières Bio Centre	Eleveurs, opérateurs, institutionnels, enseignement	Bio Centre (coordination), GABLEC, CDA 41, Chambres du Centre	Conseil régional, crédits animation Etat (2011)	une soixantaine de participants
Organisation de <b>rencontres « développement commercial bio »</b> en GMS	Producteurs et transformateurs locaux	ARIAC, Bio Centre	Conseil régional, crédits animation Etat (2011-2012)	Une vingtaine de participants
Accompagnement à la mise en place <b>d'outils collectif de transformation</b> locaux	Producteurs, consommateurs	GAB 18, commune Marçais	Conseil régional, crédits animation Etat (2011-2012)	Création d'un outil de transformation de légumes à (en cours)
<b>Etude sur l'offre et les débouchés</b> de 2 filières (céréales et lait) en région Centre (2010)	Producteurs, opérateurs	CRAC (porteur de projet), Bio Centre	Casdar	analyse de la filière (forces / faiblesses de la filière / enjeux / pistes d'actions)

## QUESTIONNEMENT

### Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ?  
Quels seraient les outils à développer ?

L'ambition de développer la filière agriculture biologique passe nécessairement par une concertation nationale et une coordination efficace entre les groupements de producteurs de chaque région. Il semble donc nécessaire de faire appel à des animateurs et ou conseillers ayant la compétence bio et dédiés à cette filière, afin de créer et ou d'entretenir ces liens.

Il faudrait favoriser l'émergence de projets structurants pour la filière. En effet, la vente directe reste certes une voie majeure de valorisation des produits bio, mais pour intéresser les marchés de volumes, qu'ils soient régionaux ou nationaux, il semblerait utile de développer des circuits structurants et organisés qui généreront des économies d'échelle et qui pourront permettre le développement de l'ensemble de la filière (transformateur, logistique...). De tels circuits longs favoriseraient la diversification des débouchés.

- Partenariat avec l'ensemble de la filière jusqu'à la distribution et favoriser la contractualisation à long terme
- Appui à la structuration de projet en accompagnant les intentions des opérateurs pour les transformer en projet de filière afin que chacun se rende compte de la spécificité du bio.

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

Avec ValBio Centre, la production est planifiée et les prix sont garantis pour le consommateur grâce au développement de l'outil informatique. Un site internet a été créé et les maraîchers peuvent y renseigner en temps réel leurs productions. L'adéquation et la coordination entre production et consommation sont grandement améliorées et valorisantes.

Depuis, mars 2010 une plate-forme d'approvisionnement de la restauration collective est mise en place en Région, c'est la SCIC SelfBio-Centre. C'est une structure innovante de par l'implication des partenaires dans le projet (statut juridique = Société coopérative à Intérêt collectif SA) mais également par la volonté de s'approvisionner en priorité à partir des filières AB régionales. Elle répond ainsi à un double enjeu : d'une part, de répondre aux besoins spécifiques de la restauration collective et d'autre part de contribuer à la structuration des filières AB régionales.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Il est apparu la nécessité d'une consolidation des actions de la filière bio pour vérifier la cohérence entre les actions bio et pour la mise en relation des producteurs bio et conventionnels..

La question est posée que le plan régional pour l'agriculture biologique devienne un véritable projet de filière spécifique pour la bio plutôt que les actions bio fassent partie intégrante de chaque projet de filière. Cette idée ne fait pas consensus.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Bio Centre, en tant qu'interprofession, se positionne pour piloter cet axe. D'autres structures s'estiment légitimes pour contribuer à cette animation (Réseau Chambres d'Agriculture, Coop de France Centre notamment).

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Depuis fin 2012, un groupe d'échange sur l'agriculture biologique s'est constitué au sein de l'ARF (Association des Régions de France). C'est essentiellement un groupe d'échange de bonnes pratiques et

de réflexion, en particulier dans le cadre de la mise en place et du suivi du nouveau plan AB « Ambition 2017 »

### Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Il existe un besoin de pérenniser la contractualisation (sur une période a minima triennale) à tous les stades de la filière, afin d'assurer aux producteurs et aux transformateurs une vision à long terme de leurs activités (débouchés et approvisionnements).

La contractualisation amont-aval est à développer et à soutenir, notamment avec la recherche de partenariat avec l'ensemble de la distribution (spécialisée, GMS, ...).

Des contrats équitables et solidaires sont demandés pour les produits locaux.

### Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Il est important que la vente directe (circuit court) et les circuits organisés structurants (circuit long) puissent coexister.

Les regroupements de producteurs et ou de transformateurs sont à développer, afin qu'ils puissent atteindre une taille critique susceptible d'intéresser les marchés régionaux et nationaux pour obtenir une meilleure valorisation des produits bio.

Cela va dans le sens d'un regroupement de l'offre locale multi-produits pour susciter la demande. La démarche de la région Centre « C du Centre » a été soulignée en ce sens.

### La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

La connaissance de l'offre locale et des marchés est à développer car encore trop rare.

L'information auprès des acteurs de la filière agricole est insuffisante. En effet, la filière bio manque de légitimité technico-économique face à la filière conventionnelle. Il conviendrait d'assurer une communication plus importante, afin d'apporter une légitimité et une reconnaissance professionnelle face à la méconnaissance, voire au scepticisme des acteurs de la filière agricole conventionnelle.

De plus, il faudrait organiser des formations à destination des magasins bio spécialisés et des GMS sur la connaissance des produits locaux.

L'observatoire des prix et des marges pourrait être ouvert à l'agriculture biologique.

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

connaissance de l'offre et de la demande en produits bio

Il est souhaité des outils informatiques entre les bassins pour planifier la production.

### Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

La filière agriculture biologique est aujourd'hui diluée dans les différents projets de filières. Or elle doit constituer un axe majeur de l'agriculture au même titre que les autres.

Les régions doivent afficher clairement leur position. Dans ce contexte, l'élaboration d'un projet de filière bio spécifique est demandée par les acteurs de la filière.

Inversement, l'Etat et la Région souhaitent que la filière AB soit intégrée au sein de chaque projet de filière.

Concernant les outils à mettre en place, il est nécessaire de développer des outils de transformation

adaptés tels que des moulins, des huileries ou encore des laboratoires de transformation. Le lien habitat/paille a été également cité.

De même, le fait de développer la production entraîne une mise sur le marché supplémentaire. Il sera donc nécessaire d'anticiper l'extension des surfaces de ventes pour pouvoir écouler cette marchandises supplémentaire. Le ratio d'1 m2 de commerce supplémentaire pour 1 ha de production en plus a été cité.

L'ensemble du secteur bancaire doit également être mis à contribution et sensibilisé à la bio (y compris le Crédit Coopératif ou l'ANEF).

## AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

### L'EXISTANT

#### Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées (détailler par partenaire financier et par année)	Principaux résultats
Création et diffusion d' <b>outils de Publicité sur les Lieux de Vente (PLV)</b> : panneaux de ferme, drapeaux vigneron, autocollants, sacs...)	Grand public (via producteurs et distributeurs)	Bio Centre, groupements producteurs bio	Conseil régional, crédits animation Etat (2010-2013)	Vente de ces outils PLV avec prix préférentiel pour les adhérents à Bio Centre ou GAB
<b>Organisation d'évènements</b> : Printemps bio, fermes ouvertes, marchés, conférences...	Grand public	Groupements producteurs bio, Bio Centre, magasins bio...	Agence Bio, Conseil régional, crédits animation Etat (2010-2013), Conseil généraux	
<b>Participation à des évènements</b> : salon bio, ferme expo, Loire à vélo en fête...	Grand public	Groupements producteurs bio, Bio Centre, transformateurs	Conseil régional, crédits animation Etat (2011-2013)	
Réalisation d' <b>animation en restauration collective</b>	Public scolaire	Groupements producteurs bio, Bio Centre, Les petits Débrouillards	Conseil régional, crédits animation Etat (2011-2013)	
Mise en place de l' <b>opération « Du nouveau dans mon assiette ! »</b>	Public scolaire	Groupements producteurs bio, Bio Centre	Conseil régional, crédits animation Etat, Programme National pour l'Alimentation	Engagement d'établissements dans l'introduction de produits bio (Collège Montesquieu, Villebarou, Verneuil, Mont-Prés-Chambord, Artenay)
Réalisation d'une <b>exposition sur l'agriculture biologique</b>	Grand public, public scolaire	Groupements producteurs bio, Bio Centre	Conseil régional, crédits animation Etat (2011)	Prêts de l'exposition à des associations, établissements scolaires... à l'occasion d'évènements, animations...
Réalisation d'un <b>guide des produits bio en région</b> (Manger bio en région Centre)	Grand public	Groupements producteurs bio, Bio Centre	Conseil régional, crédits animation Etat (2011)	10 000 exemplaires diffusés lors de salons, marchés, foires, dans les Offices de tourisme...
Réalisation et diffusion d'un <b>magazine sur la filière biologique</b> (Bio Centre'Mag)	Acteurs de la filière bio, institutionnels	Bio Centre	Conseil régional, crédits animation Etat (2011-2013)	1 500 exemplaires diffusés par courrier
Refont du <b>site internet <a href="http://www.bio-centre.org">www.bio-centre.org</a></b> avec un espace dédié au grand public	Grand public, acteurs de la filière bio, institutionnels	Bio Centre, groupements producteurs bio	Conseil régional, crédits animation Etat (2010)	10 000 visiteurs en moyenne par mois
Création de la <b>plate-forme de distribution de produits biologiques en restauration collective</b> SelfBio-Centre	Public scolaire	Producteurs, transformateurs, Conseil régional...	Conseil régional (2010)	

## QUESTIONNEMENT

### Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Développer la communication grand public, non seulement sur les modes de production mais aussi sur les valeurs de la bio.

Une communication nationale est à privilégier sur ce point et qui pourra être déclinée au niveau local.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Création et maintien de jardins ouvriers dans ces territoires

### Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

- Promotion de l'AB locale dans la RHD (collective et commerciale)
- Elaboration de formations à destination des cuisiniers et gestionnaires de restauration publique
- Mise en œuvre d'un réseau d'animation
- Création de poste de conseillers pour faire le lien entre restauration collective et producteurs
- Elaboration d'un guide pratique des producteurs locaux et de leurs produits, actualisé chaque année = création d'une base de données ressources
- Permettre aux collectivités d'acheter des produits bio en augmentant leur budget.
- les règles d'hygiène en restauration collective sont souvent ressenties comme trop contraignantes et comme un frein au développement du bio. Il est proposé de réaliser et de faire connaître des procédures de mise en œuvre (ex. contrairement aux idées reçues, il est possible d'utiliser des œufs entiers sous conditions de mise en place d'une procédure)
- Pour que les restaurants publics puissent facilement acheter des produits bio, il est urgent de simplifier et adapter les règles d'appels d'offres, car les procédures sont très lourdes et n'incitent pas les acheteurs à favoriser les produits bio ou locaux. On pourrait imaginer un crédit d'impôt pour les produits bio régionaux des cantines, financé par une taxe sur les produits conventionnels étrangers.
- Regroupement de producteurs afin d'assurer un approvisionnement constant. - Animation d'atelier de cuisine couplé avec une sensibilisation à l'environnement
- Maintien de la semaine du goût dans les écoles, les collèges et les lycées

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Créer un lien entre les restaurateurs et les producteurs locaux = besoin d'animateur pour faire vivre le réseau et mettre en place de la logistique surtout dans l'approvisionnement.

### Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Faire de l'évènementiel ciblé (stand AB dans les GMS, réseaux ferme ouverte...) et réparti dans la région.

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

- Avec les CCI afin d'avoir connaissance des points de ventes potentiels et connaître les producteurs ainsi que leurs produits
- Avec la grande distribution dans le but de favoriser les produits locaux
- Avec la chambre des métiers pour favoriser le lien avec les métiers de bouche
- Avec les collectivités locales pour mettre à disposition du foncier pour les porteurs de projets atypiques et développer l'implantation de transformateurs sur leur territoire.

### Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

- Besoin de financement pour de la communication afin de relancer l'image de l'agriculture bio et sensibiliser les nouvelles générations.
- Communication sur les valeurs du bio (commerce équitable, bénéfique sur l'environnement, sur la santé, pour l'emploi...), faire valoir les bienfaits de ce mode de production.
- Formation des acheteurs de matières premières en GMS
- Renforcement des partenariats avec les associations de consommateurs et d'éducation à l'environnement

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

- Développer l'information auprès des gestionnaires de lycées et collège ainsi que le personnel médical, nutritionnistes et personnels de cantine pour les sensibiliser à l'importance de manger sainement.
- Renforcer les connaissances sur l'AB au sein de la communauté éducative (voir axe 5).

## AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

### L'EXISTANT

#### Actions mises en œuvre en région Centre :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides	Principaux résultats	Observations
Expérimentation légumes	Conseillers, agriculteurs	LCA, Chambres, Val Bio Centre, GAB/Bio Centre	Conseil régional : 25 000 € par an. Financement dans le cadre du CAP	Essais variétés, itinéraires culturaux, alternatives au cuivre, rotations (abris et plein champ)	La mise en place de ces essais a entraîné la conversion en bio de parcelles des stations de Saint denis en Val et de Tour en Sologne
Expérimentation viticulture		Chambres/GAB	Conseil régional : 1 600 € en 2012. Financement dans le cadre du CAP	Alternatives au cuivre, maladies du bois, biodiversité, micro vinifications...	Pas de financement avant 2012
Pôle viticole Amboise		IFV, lycée Amboise, Chambres, Interloire... (?)			Projet en cours de réalisation. Pas encore effectif.
Expérimentation grandes cultures		Chambres, ARVALIS, Centre/GAB, FDGEDA Bio	FAM dans le cadre de Demain la Bio jusqu'en 2010 Conseil régional (CAP grandes cultures) depuis 2012 : 50 000 €/an	Essais variétés blé, triticale, soja Techniques alternatives Fertilisation à base de luzerne TCS en bio	Réseau de partenaires dynamique Optimisation des essais Synthèse commune
Expérimentation rotation longue durée la Saussaye		Ferme du lycée agricole de la Saussaye, ARVALIS, Chambres, Bio Centre	Etat entre 2010 et 2013 : ? CR à partir de 2013 : 10 000 €/an jusqu'en 2014	Références en grandes cultures (indicateurs, techniques, économiques et environnementaux)	Intégration au réseau national
Ferme des bordes		ARVALIS, Chambres d'agriculture	Conseil régional : 25 000€ par an en moyenne. Dans le cadre du CAP	Références en système bovin viande autonome, économe et productif	Réorientation de l'action en cours après 10 années d'acquisition de résultats
Station expérimentale de la Morinière		CITFL, chambres...	Conseil régional : 12 200 € par an en moyenne. Dans le cadre du CAP	Essais itinéraires techniques, adaptation aux marchés, coûts de production, variétés/porte greffe, biodiversité	
Mise en relation des acteurs de la recherche	Recherche	Bio Centre, instituts techniques et de recherche en région, stations expérimentales...	Conseil régional : 2 500 € en 2010.		Difficultés à créer une dynamique transversale aux filières, les réseaux de recherche sont déjà dotés en comités d'orientation, de décision etc.
Appuis techniques (tours de plaine, journées de démonstrations, voyages d'études...)	Agriculteurs	Chambres, coopératives, GAB/Bio Centre	PRDAR et crédits d'animation bio	15 tours de plaine, 2 à 3 journées de démonstrations, 1 à 2 voyages d'études / an	Sensibilisation à la bio des publics conventionnels Marge de progrès pour les agriculteurs bio en place
Accompagnement technique des agriculteurs	Agriculteurs	Chambres, partenaires techniques	Accompagnement financier en fonction des filières	Accompagnement des agriculteurs pour l'optimisation technique de leur système de cultures ou d'élevage	
Informations,	Agriculteurs	Chambres/GAB	Crédits d'animation,	Informations	

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides	Principaux résultats	Observations
conseils			PRDAR	réglementaires (par ex évolution vinification bio...) Evolution contextes des marchés...	
FORMATIONS TECHNIQUES Bios et alternatives	Agriculteurs conventionnels et bios	Chambres, GAB, intervenants extérieurs	VIVEA	30 formations proposées chaque année dans un cadre régionalisé et concerté	La mixité conventionnel et bio permet de remplir les formations et donc de les maintenir ; Elles sont une porte d'entrée pour les agriculteurs conventionnels à la bio (techniques alternatives)
Bulletins d'informations techniques	Agriculteurs	Chambres, Instituts, partenaires techniques des filières type Val Bio Centre		Bulletins en grandes cultures, légumes et viticulture envoyés aux listings « producteurs » des départements	
JPO, tours de plaine...	Agriculteurs conventionnels et bios	Chambres, GAB...	PRDAR, crédits d'animation bio	15 tours de plaine chaque année en GC, 2 à 3 journées de démonstrations, 1 à 2 journées d'information autour de la conversion...	
Elaboration de références systèmes	Conseillers	Chambres, AFOCG et Bio Centre/GAB	FAM : 63 100 Crédits d'animation : (AFOCG et Bio Centre ?) PRDAR	3 cas types GC 1 maraichage 2 viticulture 2 Bovin lait 1 bovin viande 1 caprin Volailles (en cours)	Poursuite de la maj des Kt dans le cadre du fonctionnement des réseaux INOSYS
Elaboration de références : CASDAR LPC	Agriculteurs, conseillers	Bio Centre, Chambres...	CASDAR, région	Fiches techniques, fermoscopies	
Elaboration de références : CASDAR désherbage alternatifs	Agriculteurs, conseillers	Chambres, instituts...	CASDAR	Fiches techniques matériels, résultats d'essais...	

## QUESTIONNEMENT

### Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

En région Centre, des stations expérimentales, des instituts techniques, les chambres d'agriculture, le réseau bio et les opérateurs économiques mènent des actions de recherche et d'expérimentation en bio. Ces actions sont coordonnées au travers des organes d'orientation propres à chaque structure (spécialisés bio ou non) et/ou en fonction des cas au travers des projets de filières (14 projets de filière au total en région Centre). Cette organisation favorise le lien entre agriculture biologique et conventionnelle et crée des passerelles.

Si cette situation est satisfaisante pour un certain nombre d'opérateurs favorables notamment à la mixité et à une cohérence interne aux filières, d'autres, notamment le réseau spécialisé bio, souhaiteraient qu'une plateforme physique (ou virtuelle) de pilotage et de convergence des financements des actions de recherche et d'expérimentation soit créée sur le modèle du CREAB<sup>2</sup>, ainsi que de valorisation des résultats. Cette « plateforme » pourrait être pilotée par l'ITAB.

Les stations de recherche fondamentale type INRA ou universitaires implantées en région sont déconnectées des besoins locaux. Le besoin d'une meilleure adéquation et d'une plus grande cohérence entre programmes de recherche et d'expérimentation et demandes et attentes des producteurs est souligné par les acteurs régionaux.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

L'agronomie au sens large et la notion de système sont primordiales en agriculture biologique en inscrivant les programmes de recherche et d'expérimentation sur le long terme. Ces démarches peuvent également s'inscrire dans des logiques de bassin de production supra régionales à condition de traiter en amont les questions relatives à leur financement et à la coordination entre acteurs des actions.

La recherche doit également pouvoir valoriser, capitaliser et associer les agriculteurs, les opérateurs innovants en agriculture et en filières biologiques (stratégie bottom up)

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Axes transversaux :

- Agronomie : vie du sol
- Economie : amélioration de la compétitivité des exploitations
- Mécanisation : innovation pour améliorer les itinéraires techniques et les conditions de travail (temps et pénibilité), agriculture de précision
- Nouvelles technologies : quels apports des nouvelles technologies au développement de l'agriculture biologique ?
- Economie d'énergie(s)
- Impacts sur les milieux : effets positifs et réduction des effets négatifs
- Produits à base de préparation de plantes et leur homologation (AMM)

Axes prioritaires par filière (non exhaustif) : les besoins en matière de recherche et d'expérimentation sont également spécifiques à chaque filière. Ils s'inscrivent dans des besoins de long terme :

- Grandes cultures :
  - Recherche variétale : rusticité, valorisation des données disponibles de la base d'inscription du CTPS pour une utilisation de certaines variétés en bio, débat autour de la sélection participative
  - Gestion de l'enherbement

<sup>2</sup> CREAB : Centre Régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique

- Fertilisation
- Application des Techniques Culturelles simplifiées en bio
- Semis sous couverts
- Cultures associées
- Viticulture : maladies du bois
- Arboriculture : produits à base de préparation de plantes
- Maraîchage : lutte intégrée, enherbement, mécanisation, fertilisation
- Elevages : gestion sanitaire, soins alternatifs, regroupement des chaleurs sans hormones...

Ces thématiques exprimées sont essentiellement liées à la production. Cependant, des besoins spécifiques existent certainement en matière de transformation, distribution notamment en matière d'innovations (produit, technologique, marketing, valorisation...).

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

D'une manière générale, il convient de privilégier l'approche pluridisciplinaire (scientifiques des différentes spécialités, agronomes, conseillers agricoles, agriculteurs...) afin de répondre aux objectifs complexes et multi-facteurs abordés par l'agriculture (viabilité économique, écologie des milieux et des systèmes, sols, santé des hommes, des animaux et des plantes,...).

La valorisation des expérimentations menées par les agriculteurs en bio est également source de références et de données intéressantes. L'implication collective des producteurs dans les actions de recherche et d'expérimentation est un des moyens de pérenniser sur le long terme ces actions à condition d'utiliser des démarches participatives garantant de la prise en compte de leurs attentes (le levier financier et l'engagement à moyen terme des partenaires en matière de recherche est un deuxième levier).

Enfin, l'INRA doit être plus impliqué en bio au travers d'un programme technique promouvant l'innovation technologique pour les systèmes bios.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Sans que des propositions aient été formulées, la nécessité de cette coordination a été demandée.

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?

Le besoin de connaissance et d'une meilleure valorisation des actions de recherche et d'expérimentation a été souligné d'une façon générale. Un certain nombre d'acteurs ont fait état d'un défaut d'informations, de porter à connaissance, d'accessibilité des résultats. La multiplicité des « lieux » d'information par thématique ou par filière rendant difficile le tri et la synthèse de l'information a également été mise en avant par certains contributeurs à la consultation. Cette question devait être expertisée en lien avec l'ITAB et les partenaires impliqués (Instituts techniques, organisations de développement, réseau bio...) à la fois aux niveaux national et régional.

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

A minima, des concertations entre les différents réseaux impliqués dans le développement de l'agriculture biologique (notamment chambres d'agriculture et GAB) ne peuvent qu'améliorer la cohérence des actions d'accompagnement des producteurs. Cette concertation existe partiellement en région Centre et est un des acquis du premier plan bio. Elle a notamment permis la mise en place d'actions communes type « Pôle

conversion ».

Les réseaux s'entendent également pour demander une coordination régionale des actions sans toutefois dégager de consensus autour d'un chef de file identifié et reconnu par tous. Les questions de « séparation » des rôles et des compétences entre réseau font également débat.

La dynamique au travers des groupes de développement a été réaffirmée. Elle est la source d'échanges et favorise la cohésion.

En agriculture biologique, les actions de développement doivent s'appuyer sur la collecte, l'acquisition, le traitement et la diffusion de données technico-économiques fiables représentant la réalité. Les producteurs bio ont besoin d'éléments de comparaison pour les aider dans leurs choix et leur permettre d'améliorer techniquement et économiquement leur système. En région Centre, le développement des références systèmes ROSACE/INOSYS est un atout fort, c'est une mine de données importante qu'il faut continuer à améliorer et mettre à disposition des producteurs. La diffusion et l'accès à ces références doivent encore être améliorés.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

En région Centre, des fermes expérimentales, des stations d'expérimentation et des exploitations des établissements d'enseignement agricoles mènent d'ores et déjà des actions bio. La problématique réside plutôt au-delà des points évoqués dans le paragraphe sur la recherche et l'expérimentation, dans la valorisation et la diffusion des résultats.

Des événements s'adressant à un public mixte pourraient être organisés afin de mieux valoriser ces actions (cf point suivant). La communication dans les médias agricoles pourrait également être plus structurée autour des résultats obtenus par ces actions d'acquisition de références.

L'effort de formation des « prescripteurs » d'opinion doit également permettre d'envisager les modes de production en agriculture biologique comme une solution possible proposée par les conseillers lors des étapes clés d'évolution des exploitations agricoles. Cette formation continue s'appuie nécessairement sur les acquis des actions bios.

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Les manifestations mixtes type « Rendez-vous Tech et Bio » doivent permettre de développer les échanges d'expériences et de compétences entre agriculteurs bio et conventionnels. Ce type de manifestation crée l'événement et peut drainer efficacement un public assez large. Il nécessite en revanche des moyens conséquents.

Au-delà de ces moments phares, il s'agit également de multiplier les occasions de rencontres : formations mixtes aux techniques alternatives (25 à 30 sessions programmées chaque année en région Centre), visites de fermes, tours de plaine mixtes,...

Les réseaux DEPHY du plan Ecophyto sont également une voie à explorer, en réfléchissant la place des agriculteurs bios au sein des groupes constitués.

Enfin, le transfert de connaissances entre conventionnels et bios passe également par des dynamiques collectives agriculteurs conventionnels et bios au travers du conseil ou dans la construction de projets communs. Ces rencontres existent (services de remplacement, CUMA, groupes de développement...) mais sont à renforcer.

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Comme en recherche, il s'agit d'éviter de réaliser deux fois les actions dans deux réseaux différents. La concertation, le porter à connaissance entre réseaux des actions menées sont donc un minimum.

Une communication commune aux réseaux regroupant l'ensemble des contributions pourrait être un second niveau (par exemple Internet et Extranet)

Enfin, un pilotage des actions par une seule instance qui centraliserait les résultats serait un troisième niveau qui nécessitera comme cela a déjà été souligné un accord préalable des partenaires en matière de responsabilités du pilote et de partage des rôles et des compétences.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Cf. question sur l'organisation et la cohérence des actions de développement.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...) ?

Cf. axe 1

## AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

### L'EXISTANT

#### Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Animation et développement régionale de l'agriculture biologique (AB) dans l'enseignement agricole (EA) sur la période 2011-2013. Financement d'un chargé de mission sur l'AB.	Communauté éducative – Directeurs d'exploitation (DEA) de l'enseignement agricole – Enseignants – Formateurs – Apprenants – Porteurs de projets	Conseil régional – DRAAF Centre – Chambre régionale d'agriculture du Centre – Biocentre	Année (MAAF + CRIPT) 2011 (30690€+1780€) 2012 (36263,5€+1928,5€) 2013 (37145€+1780€)	Animation régionale AB : - animation du réseau DEA - actualisation et suivi des projets d'exploitations de l'enseignement agricole - élaboration d'outils de communications (plaquette formation AB / fermoscopies) - accompagnement à l'élaboration d'une formation AB (BP REA AB) - Programme régional de formation (2 formations par an) - animation réseau régional « développement durable » (Agenda 21 / Programme National pour l'Alimentation)
Conversions AB et productions AB sur les exploitations de l'enseignement agricole	Communauté éducative – Grand public – OPA	MAAF - Conseil régional - EPL 41 (Lamotte Beuvron, Blois) - EPL 28 (La Saussaye) - EPL 37 (Tours-Fondettes, Amboise-Chambray) Biocentre – Chambre d'agriculture – Pôle départementaux de conversion	Aides à l'AB (SAB/C, SAB/M, MAE/AB)	2009-2013 : Doublement de la SAU AB de l'enseignement agricole  Situation en 2013 : SAU total : 1232 ha SAU AB : 286ha (22%)
Formation continue (FORMCO) : propositions et organisations de formations au « programme régional de formation » (PRF)	Enseignants-Formateurs	Exploitation EA – INRA – 1/3 temps ingénieur DGER – animateur régional AB	Budget FORMCO 2012 : (déplacements + repas) Budget FORMCO 2013 : (déplacements + repas)	2012 : 2 formations – 19 participants 2013 : 2 formations proposées
Intégration et développement de l'AB dans les « Modules d'adaptions professionnelles (MAP) » de l'enseignement agricole (Bac Pro)	Apprenants Bac Pro	MAAF – EPL région Centre		7 MAP AB proposés en région Centre (voir plaquette de communication sur la formation AB en région Centre)
Intégration et développement de l'AB dans les « Unité capitalisable spécialisées en AB (UCARE) » de l'enseignement agricole (BP REA)	Apprenants BP REA	MAAF – CFPPA région Centre		7 UCARE AB proposées en région Centre (voir plaquette de communication sur la formation AB en région Centre)
Modularisation du BP REA en vue d'un développement des formations AB (UCARE/AB et BP REA/AB)	Apprenants CFPPA – Porteurs de projets	Les CFPPA de la région Centre	2010 : MAAPRAT 2300€ (CFPPA 41) 2013 : Conseil Régional (10 places BP REA AB – CFPPA 41)	Modularisation des UCARE et réflexion sur la création d'un BP REA AB (CFPPA 41)
EPL 41 Blois : Accompagnement de la structure « les prés d'amont » espace test agricole en maraîchage	Communauté éducatives – Apprenants – Porteurs de projets – Professionnels - Grands publics – OPA	MAAF - Biocentre – Conseil régional - CDA 41 - Agglopolys (Blois) – Mature entreprise – Val Bio	2011 - 2013 MAAF : 15000€ (dispositif 1/3 temps DGER) 2009 - 2013 Conseil Régional : 82000€	5 porteurs de projets concernés par la démarche espace test sur la période 2009-2013

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Public cible</b>	<b>Partenaires impliqués</b>	<b>Montant des aides engagées (détailler par partenaires financiers et par année)</b>	<b>Principaux résultats</b>
AB		Centre – Jardin de cocagne - Lycée horticole de Blois – Pays des Châteaux	(direction des lycées et aménagement du territoire) Agglopolys (Blois) : Mise à disposition de 2 ha de SAU	
EPL 28 La Saussaye : Plate-forme expérimentale Grandes Cultures AB (comparatif de 2 systèmes de productions en AB)	Communauté éducatives – Apprenants – Porteurs de projets – Professionnels - Grands publics – OPA	MAAF - ITAB – Arvalis – Institut du végétal – Biocentre – CDA 28 – GABEL – Conseil régional – DRAAF Centre	2010-2013 MAAF :15 000€ (dispositif 1/3 temps DGER) 2010 : 4 800€ (FAM) 2011 : 4 800€ (FAM) 2013 – 2014 : 10 000€ (Conseil Régional)	Publications et diffusions de résultats et références en grandes cultures – visites d'essais (lien avec le certificat individuel) – expé support de formation (FORMCO, PRF)
EPL 28 la Saussaye : Chef de projet « <i>eaux et évolution des pratiques agricoles en matière de réductions d'intrants</i> »	Communauté éducatives – Apprenants – Porteurs de projets – Professionnels - Grands publics	MAAF - CDA 28 – DDT 28 – INRA – DRAAF Centre	2012-2015 MAAF : 40000€/an	Compilations de résultats et diffusion de références 2013 : organisation d' 1 journée thématique « réduction d'intrants »
EPL 37 Amboise-Chambray : Chef de projet « <i>viticulture durable et AB</i> »	Communauté éducatives – Apprenants – Porteurs de projets – Professionnels - Grands publics	EPL Amboise – CDA 41 – CDA 37 – IFV – Université de Tours – Chef de projet DGER	2011-2014 MAAF : 40000€ /an	2011 – 2014 : Travaux sur la création du vinopôle (centre régional de recherche – formation – développement sur la vigne et le vin)
Stage découverte et stage pratique sur l'agriculture biologique	Porteurs de projets	Conseil régional – ValBioCentre – CFPPA 37 – Lycée horticole de Blois – MFR de l'Orléanais - Agriculteurs AB (maître de stages)		2012 : 11 stagiaires 2013 :
Diagnostic de conversion AB des exploitations de l'enseignement agricole	Communauté éducatives – Apprenants – Porteurs de projets – Professionnels - Grands publics – OPA	Pôle départementaux de conversions (dpt 36 – 18 – 37 )	Autofinancement EPL : 150€ / diagnostics	2011 – 2012 : 3 diagnostics de conversion réalisés
Participation de l'enseignement agricole aux journées régionales filières et techniques sur l'AB	Communauté éducatives – Apprenants – Porteurs de projets – Professionnels - Grands publics – OPA	Biocentre – GAB – CRAC – CDA	Autofinancement des déplacements	3 journées organisées
Diffusion d'une exposition AB	Communauté éducatives	Biocentre	Biocentre : mise à disposition gratuite de l'exposition	Depuis 2009 : exposition AB mise à disposition de l'enseignement agricole
Catalogue régional de formation AB : 3 modules de formation (M1-M2-M3) pour accompagner les agriculteurs en conversion	Agriculteurs – salariés agricoles	Chambres, GAB, intervenants extérieurs	VIVEA	2009-2012 : 110 participants Structuration d'une offre de formation de parcours à la conversion
Catalogue régional de formation AB : formations techniques AB et alternatives	Agriculteurs – salariés agricoles	Chambres, GAB, Instituts, réseaux de développement	VIVEA	25 à 30 modules de deux à trois jours proposés chaque année sur des thématiques diverses issues de la demande professionnelle Structuration d'une offre régionale de formations en bio

## QUESTIONNEMENT

Trois priorités majeures ont été identifiées lors des travaux et échanges organisés lors du séminaire régional « Ambitions bio 2017 » :

### **Priorité 1 : le rôle de l'animation régionale sur l'agriculture biologique**

Maintenir une animation de qualité permet de poursuivre la dynamique engagée sur le développement de l'AB, elle permet également de conserver et valoriser les compétences acquises sur l'AB.

### **Priorité 2 : les partenariats, définition et formalisation**

Une clarification et un développement des partenariats entre : enseignement – profession – organismes de développement et de recherche permettra de poursuivre les avancées concernant la formation en agriculture biologique. Il faut souligner sur ce point l'importance des exploitations de l'enseignement agricole, interface directe entre la profession, la formation et la recherche.

### **Priorité 3 : le renforcement de la communication concernant l'agriculture biologique**

Renforcer et appuyer la communication sur l'AB auprès de la communauté éducative est une nécessité importante.

### **Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur – vétérinaire) ?**

Les référentiels de formation dépendent principalement des orientations nationales. L'état peut impulser de nouvelles dynamiques sur l'AB au travers des référentiels de formations.

Nous avons néanmoins identifié plusieurs pistes concernant le renforcement de la présence de l'AB dans les référentiels de formations au travers des trois priorités dégagées.

#### **Animation régionale :**

- renforcer la **communication entre structure** (EPL – OPA – Station d'expérimentation)
- valoriser et **diffuser de l'information aux réseaux de l'enseignement public et privé (temps pleins et MFR)**
- **sensibiliser à l'AB les instances (conseil de centre, conseil d'administration...)** des établissements d'enseignement agricole
- concrétiser les conversions partielles AB des exploitations de l'enseignement agricole par des actions communes de **recherche/expérimentation et de définition des contenus d'enseignement pratique.**

#### **Partenariats :**

- **faciliter l'accès à l'information** des enseignants et formateurs (informations techniques-économiques-recherches-développement)
- **solliciter des interventions techniques** ponctuelles (cours+visite) de professionnels (conseillers, techniciens, agriculteurs...)
- **développer l'activité d'expérimentation** (atout pédagogique) sur les établissements d'enseignement agricole
- **créer un lien entre les formations « productions » et « transformation »**
- **appui des partenaires** lors de la réflexion ou la mise en place de nouveaux projets pédagogiques en liens avec l'AB (ex : multiplier les espaces test agricole)

#### **Communication :**

- disposer de **répertoires et/ou listes de diffusion d'enseignants** demandeurs d'informations sur l'AB
- disposer de **répertoires et/ou listes de diffusion de producteurs** pour faciliter l'organisation de stages (ex : module BTS – stage M11)
- **identifier des professeurs « référents »** qualifiés sur l'AB pour des interventions en région (identification, valorisation et diffusion de supports pédagogiques)
- organiser annuellement des **séminaires et/ou des cycles de conférences sur l'AB** à destination de la communauté éducative

## **Comment améliorer la formation continue des enseignants ?**

Les propositions sont également réparties suivant les trois priorités précédemment identifiées.

### **Animation régionale :**

- proposer et **diffuser des ressources pédagogiques** (au public et au privé) sur les aspects technico-économique des systèmes de productions AB (références, cas types, exemple d'épreuves). L'aspect « viabilité économique » des exploitations AB est à diffuser particulièrement
- **Dégager du temps pour les des directeurs d'exploitation agricole DEA (cours, diffusion d'informations, appui aux enseignants et formateurs, expérimentation)**
- **proposer régulièrement des formations** au programme régional de formation (PRF) en liens avec les travaux et expérimentations menées sur les exploitations de l'enseignement agricole (ex : 2 formations régionales par ans)

### **Partenariats :**

- définir des partenariats clairs sur le **financement des formations des enseignants et formateurs** (DRAAF-CRAC-CR-BIOCENTRE)
- **solliciter la profession pour compléter et appuyer les programmes d'enseignement.** La pédagogie sur l'AB n'est pas simple notamment sur les résultats économiques en AB
- **proposer des stages aux enseignants chez des producteurs AB (voir NS de service – ex : stage pratique réglage d'outils, mise en oeuvre)**

### **Communication :**

- **renforcer la diffusion du programme nationale de formation** (PNF)
- **formaliser et diffuser un catalogue régional de formations** accessibles aux enseignants et formateurs (FORMCO / CRA / GAB / Autres...)

## **Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?**

Cette question est apparue comme une évidence, voici une liste de propositions de formations spécifiques pour des profils et métiers particuliers :

- les **métiers du conseil en agriculture** (techniciens – conseillers)
- les **métiers de bouche** : restauration – traiteur – réglementation
- les **métiers de la restauration collective** : intendant – personnel de cuisine – légumerie – cuisson – transformation – traçabilité
- les métiers de la **boulangerie** (de nombreux fonds de commerce en boulangerie sont à reprendre, est ce que la bio pourrait y prendre un rôle ?)
- **proposer du lien dans les filières** entre métiers de production et métier de bouche (ex : À Chartres, lien entre futur agriculteurs et futurs boulangers via le cycle du blé)
- **les métiers de l'agroéquipement** (conception de nouveaux outils spécifiques à l'AB et utilisation d'outil spécifique à l'AB)

## AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

### L'EXISTANT

#### QUESTIONNEMENT

##### Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

- appels d'offre pour la restauration collective
- prise en compte des producteurs et des surfaces en agriculture biologique dans les schémas des structures
- Crédits d'impôts pour agriculteurs ou transformateurs qui vendent eux même aux consommateurs ?

##### Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

La réglementation de l'AB est à la fois un socle de son développement cohérent et l'indispensable garantie pour ses consommateurs. Son contenu et son application interviennent donc de fait dans les axes 1 et 3 de ce programme.

Les enjeux réglementaires de l'AB se situent avant tout au niveau européen (réglementation CE n°834/2007 du Conseil et règlement CE n° 889/2008 de la commission) ; Néanmoins, certains points relèvent clairement de l'autorité compétente nationale.

#### 1°Qualité des contrôles :

11. La lutte contre les fraudes est une priorité, notamment dans le domaine de l'alimentation animale.

Pour cela il a semblé nécessaire :

- d'améliorer le contrôle des importations en provenance des Pays Tiers mais aussi des produits en provenance des Etats Membres
- de renforcer les échanges d'information entre les organismes certificateurs européens
- de mieux coordonner ces contrôles avec la DIRECCTE et le service des douanes
- de créer une instance dédiée à cette lutte avec les instances concernées, l'Agence Bio et les opérateurs qui pourra servir à orienter les contrôles (par exemple cette année sur le soja).

La qualité des contrôles est un élément fondamental de la crédibilité de la bio. Il faut la renforcer au niveau national et envisager des modifications du règlement européen dans ce sens (par exemple interdire la certification d'un même opérateur par deux organismes certificateurs différents...).

12. Poursuivre l'harmonisation de l'application du règlement par les OC français

En effet certains points du règlement laissent une place à l'interprétation. Cette interprétation doit être concertée au niveau national (et si possible au niveau européen) afin de limiter les distorsions.

13. Harmoniser au niveau européen, la création d'un guide de lecture européen. La France doit relancer ce projet au sein du SCOF.

14. Définir plus précisément le rôle des organismes certificateurs auprès des producteurs (Ou se situe la limite entre conseil et le contrôle etc...

2) Assurer une protection renforcée du terme bio :

-renforcer la lutte contre les usages du terme « bio » en particulier dans les domaines non couverts par la réglementation.

3) Travailler sur les domaines non couverts (cosmétiques, textiles...) Certains domaines non couverts par la réglementation bio participent de manière non négligeable au développement et à l'image des filières bio (cosmétiques, textiles...)

Dans l'attente d'un développement des règles au niveau européen, il a été proposé que la France établisse des cahiers des charges dans ces domaines. Ceci apparaît particulièrement important dans le secteur de la cosmétique, filière dans laquelle les règles varient d'un cahier des charges privé à un autre et où les logos sont très nombreux, ce qui ne facilite pas la compréhension si la confiance des consommateurs.

4) Par ailleurs et plus globalement il est demandé une stabilisation de la réglementation dans ce secteur.

## IV – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

### Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Au niveau national, le GRAB souhaite qu'une instance de suivi interministérielle soit installée dès septembre 2013 lors du lancement effectif du programme : ministères de l'agriculture et de l'environnement, acteurs professionnels, associations environnementales et de consommateurs,...

Au niveau régional, les avis convergent autour d'un constat d'un manque de coordination réelle du 1<sup>er</sup> plan bio. Les conférences et les comités techniques mis en place ont permis d'échanger sur les actions sans pleinement les coordonner après la phase de construction du programme régional. La notion de pilote du programme régional bio est donc partagée afin que les différents acteurs identifient ce rôle. Les réseaux n'ont cependant pas encore trouvé de point d'accord pour le confier à une structure.

Le GRAB (membre de Bio Centre) met en avant la légitimité de l'interprofession régionale pour assurer ce pilotage en demandant même que l'ensemble des actions bios soient regroupées sous la forme d'un projet de filière AB et non plus « diluées » dans les différents projets et programmes existants (projets de filière notamment).

Le réseau chambres d'agriculture met également en avant sa légitimité pour assurer ce pilotage notamment au travers de son savoir-faire en matière d'accompagnement des dynamiques collectives et du lien qu'elles assurent entre conventionnel et bio.

Enfin, l'évaluation des politiques publiques qui accompagnent l'agriculture biologique et ses filières devrait être associée et prévue dès la phase d'élaboration de tout projet mis en œuvre et financé.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Tous les acteurs pressentis pour la concertation doivent pouvoir contribuer au développement de la nouvelle ambition Bio.

Ces structures seront invitées à participer aux débats de la conférence régionale agriculture biologique.

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

### Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

### Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.